



Direction des services du cabinet et de la sécurité

ARRÊTÉ N° 2011-129- 11 du 9 mai 2011

Portant attribution de la Médaille de la Famille Française
Promotion mai 2011

La Préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 créant une Médaille de la Famille Française ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 1983 portant application du décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 ;

CONSIDERANT les candidatures émises par Madame la Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales,

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Médaille de la Famille Française est décernée aux mères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leur mérite et leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

Médaille d'Or

- Madame Nadine BONNARDEL née MANGNEZ
Demeurant Les Maurels
05600 EYGLIERS

- Madame Djouher BRAHAM née ALLAL
Demeurant Le Suquet
05150 ROSANS

Médaille d'Argent

- Madame Jeanne GILBERT-JEANSELME née BOISSERANC
Demeurant Chemin du Barry
05260 SAINT-LÉGER LES MÉLÈZES

Médaille de Bronze

- Madame Malika BENOUALI née MEDDAHI
Demeurant 38 Lotissement Les Vergers
05130 TALLARD

- Madame Blanche BLANC née RICHAUD
Demeurant 14 Rue du Barry
05130 TALLARD

- Madame Pascaline COURCIER née ALESSI
Demeurant Les Boulangeons – Les Hugues
05130 TALLARD

- Madame Elisabeth CRÊTÉ
Demeurant Saint-Guillaume
05600 EYGLIERS

- Madame Marie-Thérèse DA COSTA née VIEIRA MACHADO
Demeurant 36 Rue Souveraine
05130 TALLARD

- Madame Marie-Thérèse HERVÉ née MAUREL
Demeurant Le Clos
05130 TALLARD

- Madame Marcelle PALLUEL née JOUBERT
Demeurant Les Boulangeons
05130 TALLARD

ARTICLE 2 : Le Directeur des Services du Cabinet et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Gap, le 9 mai 2011

La Préfète

signé

Francine PRIME

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des services du cabinet
et de la sécurité
Bureau du cabinet

ARRÊTÉ N° 2011-137-3

DU 17/05/2011

Objet: abrogation de l'arrêté préfectoral du 29 mars 1990 portant agrément technique d'un dépôt permanent d'explosifs civils sur le territoire de la commune de LA GRAVE.

La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la défense;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 1990 portant agrément technique d'un dépôt permanent d'explosifs civils sur le territoire de la commune de LA GRAVE en faveur de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM) et la société des Téléphériques des Glaciers de la Meije.

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de Mme Francine PRIME en qualité de Préfète des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-335-7 du 1er décembre 2010 portant délégation de signature ;

VU la lettre du 25 janvier 2011 de Monsieur Patrick FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE, informant de la fermeture du dépôt d'explosifs et de détonateurs susmentionné;

VU le procès-verbal de la Gendarmerie en date du 8 mars 2011 confirmant la fermeture du dépôt d'explosifs de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE et constatant l'absence d'explosifs ou de détonateurs dans le dépôt;

Sur proposition du directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTÉ

Article 1er :

L'arrêté préfectoral du 29 mars 1990 portant agrément technique d'un dépôt permanent d'explosifs civils sur le territoire de la commune de LA GRAVE en faveur de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM) et la société des Téléphériques des Glaciers de la Meije, est abrogé.

Article 2 :

La présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cedex, dans les deux mois qui suivront sa notification ou sa publication.

Article 3 :

Le directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes, l'ingénieur de l'unité territoriale de la DREAL, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes et le Maire de la commune de LA GRAVE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera notifiée au bénéficiaire.

Fait à GAP, le 17/05/2011

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le directeur des services du cabinet

SIGNE

Samuel GLAIRON-RAPPAZ

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des services du cabinet
et de la sécurité
Bureau du cabinet

ARRÊTÉ N° 2011-137-4

DU 17/05/2011

Objet : abrogation de l'arrêté préfectoral n° 2006-276-5 du 3/10/2006 relatif à l'autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt permanent d'explosifs civils sur le territoire de la commune de LA GRAVE.

La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la défense;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-276-5 du 3/10/2006 portant autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt permanent d'explosifs et de détonateurs sur le territoire de la commune de LA GRAVE à la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM) et la société des Téléphériques des Glaciers de la Meije.;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de Mme Francine PRIME en qualité de Préfète des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-335-7 du 1er décembre 2010 portant délégation de signature ;

VU la lettre du 25 janvier 2011 de Monsieur Patrick FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE informant de la fermeture du dépôt d'explosifs et de détonateurs susmentionné;

VU le procès-verbal de la Gendarmerie en date du 8 mars 2011 confirmant la fermeture du dépôt d'explosifs de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE et constatant l'absence d'explosifs ou de détonateurs dans le dépôt;

Sur proposition du directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 2006-276-5 du 3/10/2006 portant autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt permanent d'explosifs et de détonateurs de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE et la société des Téléphériques des Glaciers de la Meije, représenté par Monsieur Patrick FEGE, gérant, sur le territoire de la commune de LA GRAVE, est abrogé.

Article 2

La présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cedex, dans les deux mois qui suivront sa notification ou sa publication.

Article 3 :

Le directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes, l'ingénieur de l'unité territoriale de la DREAL, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes et le Maire de la commune de LA GRAVE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera notifiée au bénéficiaire.

Fait à GAP, le 17/05/2011

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le directeur des services du cabinet

SIGNE

Samuel GLAIRON-RAPPAZ



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des services du cabinet
et de la sécurité
Bureau du cabinet

ARRÊTÉ N° 2011-137-5

DU 17/05/2011

Objet: abrogation de l'arrêté préfectoral N° 2006-279-2 du 6 octobre 2006 portant agrément de M .Stéphane FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM), commune de LA GRAVE.

La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la défense;

VU l'arrêté préfectoral N° 2006-279-2 du 6 octobre 2006 portant agrément de M .Stéphane FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM), pour intervenir dans le dépôt d'explosifs de la STGM situé sur la commune de LA GRAVE.

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de Mme Francine PRIME en qualité de Préfète des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-335-7 du 1er décembre 2010 portant délégation de signature ;

VU la lettre du 25 janvier 2011 de Monsieur Patrick FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE, informant de la fermeture du dépôt d'explosifs et de détonateurs susmentionné;

VU le procès-verbal de la Gendarmerie en date du 8 mars 2011 confirmant la fermeture du dépôt d'explosifs de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE et constatant l'absence d'explosifs ou de détonateurs dans le dépôt;

Sur proposition du directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral N° 2006-279-2 du 6 octobre 2006 portant agrément de M .Stéphane FEGE, gérant de la Société des Travaux LA GRAVE-LA MEIJE (STGM), pour intervenir dans le dépôt d'explosifs de la STGM situé sur la commune de LA GRAVE, est abrogé.

Article 2 :

La présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cedex, dans les deux mois qui suivront sa notification ou sa publication.

Article 3 :

Le directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes l'ingénieur de l'unité territoriale de la DREAL, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes et le Maire de la commune de LA GRAVE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au bénéficiaire.

Fait à GAP, le 17/05/2011

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le directeur des services du cabinet

SIGNE

Samuel GLAIRON-RAPPAZ

JA



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Services du Cabinet
et de la Sécurité
Bureau du Cabinet

Gap, le 30 mai 2011

Arrêté n° 2011-150-1 du 30 mai 2011

**Portant attribution de la Lettre de Félicitations pour Acte de Courage et de Dévouement
décernée à Monsieur Thierry BLACHE, Brigadier-Chef**

**La Préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration de l'attribution de la distinction susvisée ;

VU les circulaires d'application n° 70.208 du 14 avril 1970 et n° 86.129 du 18 mars 1986 relatives à la déconcentration de l'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

VU le rapport du 29 mars 2011 de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hautes-Alpes, qui fait état de l'action de Monsieur Thierry BLACHE, Brigadier-Chef en fonction à la Circonscription de Sécurité Publique de Gap (05) ;

Considérant l'intervention déterminante du Brigadier-Chef Thierry BLACHE qui, malgré les risques encourus, a sauvé une personne qui tentait de mettre fin à ses jours en sautant du pont du Buzon à Romette (05) le 26 mars 2011 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Une lettre de félicitations pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

Monsieur Thierry BLACHE
né le 11 avril 1968 à Gap (05)
Brigadier-Chef en fonction à la Circonscription de Sécurité Publique de Gap
Commissariat de Gap – Place Alsace-Lorraine - 05000 Gap

ARTICLE 2 - Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 30 mai 2011

La Préfète,

signé

Francine PRIME

19